

## AVIS DE CORRECTION

À TOUT INTÉRESSÉ

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

**Correction à l'avis paru dans le journal le « Saint-François »  
Édition du 27 juin 2018, page 34**

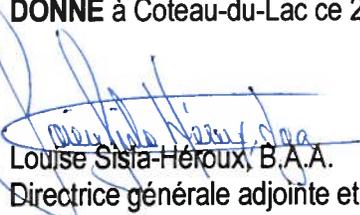
**PRENEZ AVIS** que cet avis corrige l'avis public publié le 27 juin 2018, dans le journal le « Saint-François », afin que toutes les modalités de publication pour une demande de dérogation mineure soient respectées conformément au tableau 1 de l'annexe A du *Règlement n° 340 relatif aux modalités de publication des avis publics*, et ce en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

**QUE**, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 11 septembre 2018 à 19 h 30, au Pavillon Wilson situé au 4b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera à nouveau les demandes de dérogation mineure suivantes:

<b>1</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>Rue Théophile-Brassard</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>3 850 427</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser une enseigne d'une superficie de 4,92 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 3 mètres carrés;</li> <li>• Autoriser trois (3) patios au sol d'une superficie de 60 mètres carrés au lieu d'un (1) patio d'une superficie de 60 mètres carrés;</li> <li>• Autoriser une superficie de terrasse saisonnière de 28% de la superficie du bâtiment principal au lieu de 25%;</li> <li>• Autoriser un enclos pour conteneur de matières résiduelles d'une superficie de 74 mètres carrés au lieu de 12 mètres carrés;</li> <li>• Autoriser une marge latérale de 8 mètres au lieu de 15 mètres;</li> <li>• Autoriser l'absence d'aires d'isolement au lieu de 2 mètres;</li> </ul> <p>Afin de rendre le tout conforme au Règlement de zonage No URB-300 en vigueur.</p>
<b>2</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>7 rue Dupuis</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>5 701 995</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser l'implantation d'une allée d'accès avec une marge de 0,9 mètre par rapport à la ligne de terrain, au lieu d'une marge minimale de 1,2 mètre;</li> <li>• Autoriser l'implantation d'une aire de stationnement avec une marge de 0,60 mètre par rapport à la ligne de terrain latéral gauche, au lieu d'une marge minimale de 1,2 mètre;</li> <li>• Autoriser une aire de stationnement d'une largeur de 10,50 mètres, au lieu d'une largeur maximale de 9 mètres;</li> </ul> <p>Afin de rendre le tout conforme au Règlement de zonage No URB-300 en vigueur.</p>
<b>3</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>45 Domaine du Sous-Bois</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>1 688 404</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser une variation d'hauteur de bâtiment principal de 5,0 mètres avec les voisins immédiats au lieu d'une variation de 0,6 mètre;</li> </ul> <p>Afin de rendre le tout conforme au Règlement de zonage No URB-300 en vigueur.</p>

Toute personne intéressée par les demandes pourra se prononcer lors de cette séance.

**DONNÉ** à Coteau-du-Lac ce 22e jour du mois d'août 2018.

  
Louise Sisia-Héroux, B.A.A.  
Directrice générale adjointe et greffière

LSH/cp



# Certificat de publication

---

Je, soussignée, Louise Sisle-Héroux, directrice générale adjointe et greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. publié par son insertion dans le journal St-François, édition du 22 août 2018;
2. affiché au bureau de la municipalité, le 22 août 2018;
3. sur le site internet de la Ville, le 22 août 2018.

Louise Sisle-Héroux, B.A.A.  
Directrice générale adjointe et greffière

LSH/cp